COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE
DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal tenue le 18 septembre 2025 à 21 h au siège social du Comité de gestion, 500, boulevard Crémazie Est, à Montréal

Sont présents :	Mme	Marie-Claude Brunet
	M.	Yazid Djenadi
	M.	Luis R. Galvez
	M.	Georges Lemieux
	M.	Joe Ortona
	Mme	Marilyne Boyer (substitut)
	Mme	Paula Kilian (substitut)
	M.	Jean-Claude Lavigne (substitut)
	M.	Romain Nanta (substitut)
Par vidéoconférence :	M.	Frank di Bello, président
	M.	Yu Cai Tian
Est absent :	M.	Rémi Vuong (substitut)

Assistent à la séance :

Mme Sylvie Chagnon, directrice générale
M. Richard Bellerose, Directeur, Service de la comptabilité et trésorerie
M. Vladimir Elez, Directeur, Stratégie et performance organisationnelle
M. Pablo Martinez, Directeur, Service de la taxe scolaire
M. Jean-Marc Roussel, Coordonnateur – Comptabilité et trésorerie

Le Président souhaite la bienvenue à M. Romain Nanta et se réjouit de son arrivée au Comité de gestion à titre de membre substitut du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys.

1. ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Mme Marie-Claude Brunet, l'ordre du jour suivant est adopté.

1. Ordre du jour
2. Approbation et suivi des procès-verbaux de la séance du 27 juin 2025 et de la séance extraordinaire du 23 juillet 2025 du Comité de gestion
3. Documents et rapports d'information
4. Budget 2025-2026 – adoption
5. Contribution aux milieux défavorisés – Réserve budgétaire
6. Autorisations d'emprunts à court terme du Comité de gestion pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2025
7. Calendrier et horaire des séances du Comité de gestion pour l'année 2025-2026
8. Établissement de la rémunération des membres du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal issus d'une commission scolaire anglophone pour l'année scolaire 2025- 2026 – Décret 965-2025
9. Rapport du comité d'évaluation de la directrice générale **(confidentiel)**
10. Période de questions, commentaires des membres et questions à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de gestion
11. Levée ou ajournement de la séance

2. APPROBATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUILLET 2025 DU COMITÉ DE GESTION

Sur la proposition de M. Frank di Bello, les procès-verbaux de la séance du 27 juin 2025 et de la séance extraordinaire du 23 juillet 2025 sont approuvés tels que présentés.

3. DOCUMENTS ET RAPPORTS D'INFORMATION

a) Résolutions des centres de services scolaires de Montréal, Marguerite-Bourgeoys et de la Pointe-de-l'Île désignant un membre délégué et un membre substitut pour siéger au CGTSIM

b) État de la taxe scolaire, intérêts et frais à recevoir au 30 juin 2025

c) Code d'éthique et de déontologie des membres du Comité de gestion – Règlement n° 10 – reddition de comptes 2024-2025 de la responsable de l'éthique et de la déontologie

d) Code d'éthique et de déontologie des membres du Comité de gestion – Règlement n° 10 – déclaration d'intérêts des membres (confidentiel)

e) Rapport des autorisations accordées par le directeur – Service de la comptabilité et trésorerie – Règlement n° 51 – emprunts à court terme

f) Rapport des autorisations accordées par la directrice générale – Règlements entre le 1er juillet 2024 et le 30 juin 2025 (Régime de gestion des risques)

g) Suivi sur le lancement du nouveau portail pour les rapports d'évènement reliés au Régime de gestion des risques (verbal)

h) Taxe scolaire – statistiques des activités des mois de juillet et août 2025

i) Suivi du PL23

4. BUDGET 2025-2026 – ADOPTION

Documents déposés :

- Rapport du 29 août 2025 du directeur – Comptabilité et trésorerie et document annexé

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3)*, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2025-2026;

ATTENDU QUE ce budget est équilibré pour l'année 2025-2026;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 396 042 813 $ a été établi en prenant en considération un taux de 0,08423 $ du 100 $ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2025-2026.

CONSIDÉRANT le budget déposé en annexe au rapport déposé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANK DI BELLO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1 d'établir la participation financière au Régime de gestion des risques à 75 000 $ pour les CSS/CS et à 355 000 $ pour le CGTSIM;
2 d'établir l'allocation aux milieux défavorisés à 13,5 M$;
3 d'adopter le budget du CGTSIM pour l'année 2025-2026 et de le transmettre au ministre de l'Éducation.

5. CONTRIBUTION AUX MILIEUX DÉFAVORISÉS – RÉSERVE BUDGÉTAIRE

Document déposé : - Rapport du 4 septembre 2025 de la directrice générale

ATTENDU QUE les restrictions budgétaires prévues pour l'année 2025- 2026 par le ministère de l'Éducation auront un impact négatif sur la capacité des centres de services scolaires (CSS) et des commissions scolaires (CS) à maintenir le niveau d'appui nécessaire dans les milieux défavorisés;

ATTENDU QUE les prévisions économiques indiquent une baisse anticipée des taux d'intérêt pour 2025-2026, ce qui influencera les allocations disponibles pour les milieux défavorisés;

ATTENDU QUE la stabilité et la prévisibilité des allocations accordées aux CSS et aux CS sont essentielles afin d'assurer la continuité des services offerts à ces derniers et aux élèves;

ATTENDU QUE l'article 439 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) permet de réserver une partie des résultats de l'exercice financier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. LUIS R. GALVEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. de réserver un montant de 4 026 878 $ provenant des résultats de l'exercice financier 2024-2025;
2. que ce montant soit distribué au moment jugé opportun par le conseil d'administration;

3. que l'utilisation de cette réserve soit exclusivement destinée au soutien des milieux défavorisés;
4. que cette mesure vise à atténuer les effets des contraintes budgétaires anticipées et à assurer la continuité du soutien offert aux élèves et aux CSS/CS qui en ont le plus besoin.

6. AUTORISATIONS D'EMPRUNTS À COURT TERME DU COMITÉ DE GESTION POUR LA PÉRIODE DU 1ER JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2025

Documents déposés : - Rapport du 8 septembre 2025 du directeur – Comptabilité et trésorerie et documents annexés

ATTENDU QUE dans les lettres reçues au mois de juin 2025, Monsieur Dany Roy, sous-ministre adjoint du ministère de l'Éducation, autorisait le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, à contracter, selon certaines conditions, des emprunts temporaires pour subvenir aux besoins du Comité de gestion, des centres de services scolaires et des commissions scolaires de l'île de Montréal pour la période du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GEORGES LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. d'établir comme suit les montants maximums des emprunts à court terme du Comité de gestion pour les mois de juillet à décembre 2025, pour le financement de ses dépenses de fonctionnement et d'investissement non subventionnés et de celles des centres de services scolaires et commissions scolaires de l'île de Montréal :

Périodes	**Montants maximums d'emprunt autorisés pour des dépenses de fonctionnement**
Juillet 2025	566 877 910 $
Août 2025	721 680 765 $
Septembre 2025	843 692 863 $
Octobre 2025	831 326 592 $
Novembre 2025	780 845 237 $
Décembre 2025	760 855 950 $

2. d'établir à 569 841 755 $ les montants maximums d'emprunts pour les dépenses en investissements subventionnés du Comité de gestion, des centres de services scolaires et commissions scolaires de l'île de Montréal;

3. d'établir comme suit les montants maximums d'emprunts pour les dépenses en investissements subventionnés relatifs aux projets majeurs des centres de services scolaires et commissions scolaires de l'île de Montréal :

Centre de services scolaire	Montants maximums autorisés
CSSDM – réhabilitation école Face (annexe 3)	4 505 344 $
CSSMB – construction école sec. Lasalle (annexe 4)	52 393 366 $
CSSPI – construction école sec. Mtl-Nord (annexe 5)	6 472 893 $
CSSPI –construction école sec. Anjou (annexe 5)	3 723 104 $

7. CALENDRIER ET HORAIRE DES SÉANCES DU COMITÉ DE GESTION 2025- 2026

Documents déposés : - Rapport du 9 septembre 2025 de la directrice générale et documents annexés

CONSIDÉRANT le rapport déposé et ses annexes, il y a lieu d'adopter le calendrier et lieu des séances du Comité de gestion pour l'année 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOE ORTONA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1° d'adopter le calendrier des séances ordinaires du Comité de gestion 2025- 2026 et de fixer ces séances aux dates et heures suivantes :

Dates	Heures
18 septembre 2025	19 h
23 octobre 2025	19 h
11 décembre 2025	19 h
12 février 2026	19 h
16 avril 2026	19 h
21 mai 2026	19 h
18 juin 2026	19 h

2° de tenir les séances ordinaires du Comité de gestion à son siège social ou en vidéoconférence.

8. ÉTABLISSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL ISSUS D'UNE COMMISSION SCOLAIRE ANGLOPHONE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025- 2026 – DÉCRET 965-2025

Documents déposés : - Rapport du 4 septembre 2025 de la directrice générale et documents annexés

ATTENDU QUE le Conseil des ministres a adopté, le 16 juillet 2025, le Décret 965-2025 concernant le montant annuel maxima de la rémunération pouvant être versé aux membres du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal issus d'une commission scolaire anglophone pour l'année scolaire 2025-2026;

ATTENDU QUE ce décret a été publié dans la Gazette officielle du Québec le 6 août 2025;

ATTENDU QUE cette rémunération pour l'année 2025-2026 correspond à la somme des montants suivants :

1. le nombre de membres, excluant le membre issu du ministère de l'Éducation, multiplié par un montant de 10 278 $;
2. un montant de 6 423 $

ATTENDU QUE le montant annuel maximal de la rémunération pour l'année scolaire 2025-2026 totalise 47 535 $;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. LUIS R. GALVEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1° de fixer la rémunération annuelle, pour l'année scolaire 2025-2026, des membres issus d'une commission scolaire anglophone de la façon suivante :

Membre délégué :	12 511 $
Membre substitut :	6 255 $
Montant additionnel au président :	10 003 $

M. Galvez avise le Président que les membres issus des centres de services scolaires (CSS) devraient bénéficier d'une parité avec ceux provenant des commissions scolaires (CS). Bien que la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* prévoit une allocation pour les administrateurs des CSS et qu'un décret gouvernemental fixe la rémunération des administrateurs des CS, cette approche ne s'applique pas adéquatement au contexte du CGTSIM.

9. RAPPORT DU COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

À la suite de la présentation des recommandations du Comité d'évaluation et des échanges entre les membres, ces derniers ont statué quant à l'évaluation du rendement de la directrice générale.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS, COMMENTAIRES DES MEMBRES ET QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ DE GESTION

Le Président, au nom de tous les membres du Comité de gestion, tient à remercier M. Christian Ruel pour sa précieuse contribution, agissant à titre de membre substitut du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys.

11. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Yu Cai Tian, la présente séance est levée à 22 h 41.